

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis
Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI (Cabinet ECC MAZARS) & Mr Mustapha MEDHIOUB (Cabinet FINOR).

BILAN**Arrêté au 30 Juin 2026**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	3 554 457	5 787 731	5 140 704
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	887 610 339	824 752 510	853 884 838
Acheteurs factorés	5	159 938 422	120 730 433	150 822 771
Portefeuille titre commercial	6	226 240	19 695 576	169 289
Portefeuille d'investissements	7	92 615 697	92 335 045	93 343 216
Valeurs Immobilisées	8	8 343 625	9 024 311	8 983 217
Autres actifs	9	18 418 488	34 985 937	7 618 709
TOTAL DES ACTIFS		1 170 707 268	1 107 311 543	1 119 962 744
PASSIFS				
Concours bancaires	10	3 955 139	6 078 997	337 905
Emprunts et dettes rattachées	11	694 420 402	651 401 130	659 154 291
Dettes envers la clientèle	12	24 389 164	24 347 151	22 056 165
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	40 120 080	26 641 246	36 676 078
Fournisseurs et comptes rattachés	13	123 777 987	134 014 904	115 063 773
Autres passifs	14	44 808 385	39 566 576	48 208 099
TOTAL DES PASSIFS		931 471 157	882 050 004	881 496 311
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		54 072 152	48 090 740	48 081 446
Résultats reportés		113 104 986	102 170 012	102 170 013
Résultat de la période		18 058 973	21 000 787	34 214 974
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	239 236 111	225 261 539	238 466 433
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 170 707 268	1 107 311 543	1 119 962 744

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 Juin 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
ENGAGEMENTS DONNES		188 668 217	127 632 992	148 330 901
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	51 142 950	57 265 628	40 898 814
Engagements données en faveur des banques		123 500 000	54 360 000	86 420 000
Engagements sur autres titres	43	6 883 000	10 859 349	10 862 568
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		7 142 267	5 148 015	10 149 519
ENGAGEMENTS RECUS		268 139 510	244 167 781	268 254 787
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		6 378 845	6 378 845	5 808 845
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	152 863 933	145 567 031	152 167 228
Garanties et engagements de financement reçu des banques		-	1 000 000	2 800 000
Autres garanties reçues		426 272	518 545	497 124
Garanties reçues des adhérents		108 470 460	90 703 360	106 981 590
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		109 900 000	134 133 000	186 800 000
Emprunts obtenus non encore encaissés		109 900 000	134 133 000	186 800 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	58 261 211	54 391 141	112 834 732
Revenu du factoring	17	10 371 489	8 295 691	17 838 876
Intérêts et charges assimilées	19	(31 493 909)	(31 866 795)	(64 691 240)
Commissions encourues	20	(46 796)	(14 976)	(28 984)
Produits des placements	21	15 018 110	15 634 785	16 569 622
Autres Produits d'exploitation	18	1 202 237	1 153 441	2 181 065
Produit net		53 312 342	47 593 287	84 704 071
Charges de personnel	22	(14 053 292)	(13 413 416)	(26 190 474)
Autres charges d'exploitation	23	(4 097 395)	(4 448 499)	(8 482 098)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(736 628)	(770 167)	(1 535 397)
Total des charges d'exploitation		(18 887 315)	(18 632 082)	(36 207 969)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		34 425 027	28 961 205	48 496 102
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(1 687 636)	(2 895 025)	(4 251 761)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(1 972 932)	3 964 167	4 961 479
Dotations aux provisions pour risques divers	27	629 821	(74 631)	(1 916 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 394 280	29 955 716	47 289 771
Autres gains ordinaires	28	124 064	178 318	8 599 732
Autres pertes ordinaires		(2 073)	(2)	(138)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		31 516 271	30 134 032	55 889 365
Impôt sur les bénéfices	29	(11 962 043)	(8 910 483)	(18 061 993)
Autre contribution	29	(1 196 204)	-	(1 806 199)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		18 358 024	21 223 549	36 021 173
Eléments extraordinaires	29	(299 051)	(222 762)	(1 806 199)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		18 058 973	21 000 787	34 214 974
Résultat par action		1,672	1,945	3,168

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 Juin 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	346 919 174	319 553 094	662 359 673
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(304 044 040)	(266 743 538)	(594 872 797)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30S	131 368 111	117 741 254	244 852 859
Financement des adhérents	30S	(125 027 992)	(119 708 699)	(256 139 028)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	58 738 939	14 836 624	57 057 359
Remboursements des crédits à court terme	11	(46 189 336)	(13 551 523)	(43 288 965)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(18 014 404)	(17 663 262)	(33 652 277)
Intérêts payés	33	(38 203 794)	(38 637 125)	(66 090 592)
Impôts et taxes payés	34	(26 169 922)	(18 798 343)	(31 208 508)
Autres flux de trésorerie	35	3 975 789	35 866 241	89 612 281
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(16 647 475)	12 894 723	28 630 005
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(270 102)	(325 256)	(1 072 391)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	173 067	-	23 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(6 000 000)	(6 000 000)	(6 011 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	4 871 340	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 225 695)	(6 325 256)	(7 060 391)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	40	(17 276 730)	(12 417 295)	(12 417 295)
Encaissements provenant des emprunts	11	195 500 000	132 000 000	220 876 000
Remboursements d'emprunts	11	(165 553 581)	(142 171 685)	(240 953 767)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		12 669 689	(22 588 980)	(32 495 062)
Variation de trésorerie		(5 203 481)	(16 019 513)	(10 925 448)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	4 802 799	15 728 247	15 728 247
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41	(400 682)	(291 266)	4 802 799

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés	(109 962 625)

<u>Apport net</u>	DT	<u>25 258 793</u>
-------------------	----	-------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels de TLF, arrêtés au 30 juin 2026, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2025 sont celles des années 2014 à 2018 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (\text{TMMgi} + \Delta gi) \times \text{TPMgi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2026 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recours aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

- 4- **Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2018 – 2025 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) selon la formule suivante :**

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- **Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :**

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1}_{gi} \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- **Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}**

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Banques	3 410 494	5 621 375	5 070 487
- Caisses	143 963	166 356	70 217
Total	3 554 457	5 787 731	5 140 704

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Encours financiers	890 471 487	838 600 026	872 482 399
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	17 898 039	14 776 156	10 499 341
- Impayés	58 080 488	55 624 420	56 079 376
- Intérêts Constatés d'avance	(4 646 149)	(4 333 086)	(4 508 492)
Total brut	961 803 865	904 667 516	934 552 624
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(16 508 129)	(22 813 463)	(22 143 726)
- Provisions collectives	(15 246 888)	(13 076 330)	(14 896 888)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(30 733 647)	(31 672 247)	(31 544 723)
- Produits réservés	(11 704 862)	(12 352 966)	(12 082 449)
Total des provisions	(74 193 526)	(79 915 006)	(80 667 786)
Soldes nets	887 610 339	824 752 510	853 884 838

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Encours financiers nets			
Solde au début de la période	845 941 126	794 017 827	794 017 827
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	269 211 312	240 026 625	504 441 013
- Relocations	654 886	487 103	832 475
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(230 854 738)	(209 679 500)	(438 111 319)
- Remboursement des créances anticipées	(12 473 801)	(7 208 598)	(12 609 807)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(665 374)	(950 431)	(2 023 300)
- Relocations	(484 499)	(274 670)	(522 973)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(1 363 665)	(1 640 511)	(3 332 452)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(350 000)	(300 000)	(2 120 559)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 999 262	3 008 544	5 370 221
Solde fin de la période	876 614 509	817 486 389	845 941 126

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Agriculture	44 228 412	36 861 175	38 933 695
Bâtiments TP	95 870 098	83 725 249	96 496 252
Industrie			
Agro-alimentaire	45 265 398	49 376 805	47 869 689
Chimie	21 168 481	23 680 377	22 362 449
Energie	85 228	77 588	65 741
Textile	10 210 284	12 255 046	11 202 940
Mines	98 114	226 511	111 236
Autres industries	87 193 113	90 603 295	88 718 176
Tourisme			
Hôtellerie	10 916 498	7 767 696	9 145 966
Agences de voyage	19 036 707	17 136 445	20 028 554
Location de voiture	179 564 229	150 856 627	159 022 568
Autres Tourisme	9 137 938	8 478 918	8 459 967
Commerce et service			
Commerce	193 346 181	188 907 741	195 073 783
Transport	81 982 928	63 481 845	67 259 342
Audio-visuel	137 257	252 789	192 884
Professions libérales	36 723 575	40 356 126	40 036 893
Autres Services	73 405 085	79 331 949	78 001 605
Total	908 369 526	853 376 182	882 981 740

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Matériel de transport léger	421 209 803	407 455 499	418 388 514
Matériel de transport léger Utilitaire	168 563 569	142 860 210	153 714 835
Matériel de transport lourd	136 329 162	119 099 019	122 524 201
Matériel BTP	65 908 328	54 676 614	63 645 305
Equipement industriel	35 687 589	45 357 752	42 753 641
Equipement informatique	2 077 813	2 523 405	2 466 029
Autres	52 677 275	53 452 488	52 491 287
Sous total	882 453 539	825 424 987	855 983 812
Immeubles de bureaux	8 069 213	9 428 845	9 243 796
Immeubles industriels ou commerciaux	17 846 774	18 522 350	17 754 132
Total	908 369 526	853 376 182	882 981 740

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Paiements minimaux sur contrats actifs	1 020 896 973	953 331 798	995 256 163
A recevoir dans moins d'1an	443 179 208	411 742 772	427 021 821
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	574 491 438	537 459 698	564 498 934
A recevoir dans plus de 5 ans	3 226 327	4 129 328	3 735 408
Produits financiers non acquis	152 863 933	145 567 031	152 167 228
Encours contrats actifs (1)	868 033 040	807 764 767	843 088 935
Encours à recevoir dans moins d'1an	362 427 457	332 533 932	345 771 318
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	501 603 824	470 119 958	492 692 398
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	4 001 759	5 110 877	4 625 219
Créances en cours (2)	17 898 039	14 776 156	10 499 341
Créances échues (3)	6 004 862	9 613 556	8 784 000
Contrats suspendus (contentieux) (4)	16 433 585	21 221 703	20 609 464
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	908 369 526	853 376 182	882 981 740

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés : Clients ordinaires	15 484 356	13 988 712	14 753 633
<u>Montant brut</u>	15 484 356	13 988 712	14 753 633
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(418 596)	(701 311)	(777 046)
- Produits réservés	(1 980 027)	(2 687 137)	(2 337 931)
<u>Montant net</u>	13 085 733	10 600 264	11 638 656
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés : Clients litigieux	42 596 133	41 635 708	41 325 743
<u>Montant brut</u>	42 596 133	41 635 708	41 325 743
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(30 315 052)	(30 970 936)	(30 767 677)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 724 835)	(9 665 829)	(9 744 518)
<u>Montant net</u>	2 556 246	998 943	813 548
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	15 641 979	11 599 207	12 452 204

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2026

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	828 602 330	46 283 625	2 386 554	122 709	30 974 308	908 369 526
Impayés	6 056 979	8 239 850	917 636	19 361	42 846 664	58 080 488
Avances et acomptes reçus (*)	(12 486 769)	-	(2)	-	(2 312 192)	(14 798 963)
ENCOURS GLOBAL	822 172 540	54 523 475	3 304 188	142 070	71 508 780	951 651 051
ENGAGEMENTS HORS BILAN	51 007 908	115 604	-	-	19 438	51 142 950
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,32%	0,01%	7,26%	
			7,60%			
TOTAL ENGAGEMENTS	873 180 448	54 639 079	3 304 188	142 070	71 528 218	1 002 794 001
Produits réservés	-	-	200 457	4 058	9 839 092	10 043 606
Provisions affectées sur les impayés	-	-	268 874	15 304	30 449 470	30 733 647
Provisions affectées sur les encours	-	-	33 116	4 673	16 460 178	16 497 967
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	502 447	24 035	56 748 739	57 275 220
ENGAGEMENTS NETS	873 180 448	54 639 079	2 801 741	118 035	14 779 479	945 518 781
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			15,21%	16,92%	76,85%	
			74.11%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2026 à 7,60% contre 8,38% au 30 juin 2025 et 8,11% au 31 décembre 2025

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2026 à 74,11% contre 80,17% au 30 juin 2025 et 80,66% au 31 décembre 2025. Les radiations de créances (couvertes à 100%) génèrent une baisse mécanique du taux de couverture.

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Comptes des acheteurs locaux	159 491 101	126 511 355	156 083 338
Comptes des acheteurs export	2 113 509	1 139 986	996 136
Comptes des acheteurs import	3 837 194	-	-
Sous total (A)	165 441 804	127 651 341	157 079 474
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(4 330 453)	(5 722 979)	(5 158 774)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 172 741)	(1 197 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)	(188)
Montant net	159 938 422	120 730 433	150 822 771
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 777 901	12 210 494	14 781 549
Disponible locaux	17 423 760	11 813 228	16 551 802
Financement par B.O.	2 765 214	1 831 000	4 681 000
Disponible export	1 097 809	685 457	464 003
FDG comptes en devise	218 202	101 067	197 724
Compte import	3 837 194	-	-
Sous total (B)	40 120 080	26 641 246	36 676 078
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	125 321 724	101 010 095	120 403 396

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2026 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	116 549 657	3 031 216	558 361	96 132	4 271 342	124 506 708
Export	815 016	-	-	-	-	815 016
ENCOURS ENGAGEMENTS	117 364 673	3 031 216	558 361	96 132	4 271 342	125 321 724
Engagements de financement donnés	2 978 602	153 086	46 410	-	1 196	3 179 294
Engagement sous forme de B.O.	2 550 214	215 000	-	-	-	2 765 214
Total Engagements hors bilan	5 528 816	368 086	46 410	-	1 196	5 944 508
Total Engagements par classe	122 893 489	3 399 302	604 771	96 132	4 272 538	131 266 232
Taux des engagements non performants (1)			3,79%			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	80 844	33 666	4 215 943	4 330 453
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	80 844	33 666	4 215 943	4 330 453
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 172 741					1 172 741
Taux de couverture des engagements non performants (2)			13,37%	35,02%	98,68%	
			87,07%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2026 à 3,79% contre 6,60% au 30 juin 2025 et 4,20% au 31 décembre 2025

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2026 à 87,07% contre 82,41% au 30 juin 2025 et 94,91% au 31 décembre 2025.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
-Titres SICAV	59 956	54 414	28 984
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	-	19 500 000	-
Total brut	698 676	20 193 134	667 704
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(472 436)	(497 558)	(498 415)
Total net	226 240	19 695 576	169 289

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2026 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	414	132,070	132,070	54 677	-	54 677	
- Amen Sicav	50	105,600	105,600	5 279	-	5 279	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	13,500	14,658	69 100	5 461	63 639	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,760	11,500	500 020	466 974	33 046	0,099%
Total				698 676	472 436	226 240	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Titres de participation	81 585 113	86 303 721	86 313 721
Titres immobilisés	26 305 500	20 305 500	20 305 500
Montant brut	107 890 613	106 609 221	106 619 221
A déduire : Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)	(75)
Montant libéré	107 890 538	106 609 146	106 619 146
A déduire : Provisions pour dépréciation des titres de participation	(15 174 341)	(14 173 601)	(13 175 430)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(100 500)	(100 500)
Montant net	92 615 697	92 335 045	93 343 216

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2025			
Titres de participation	86 313 721	86 303 646	(75)
Réduction de capital			
- TLG Finance	(3 675 380)	(3 675 380)	
- Alios Finance	(916 868)	(916 868)	
Liquidation			
- Tuninvest Innovations Sicar	(136 360)	(136 360)	
Solde au 30 juin 2026	81 585 113	81 575 038	(75)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2025			
Titres immobilisés	20 305 500	20 305 500	-
Additions de la période			
- TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)	4 000 000	4 000 000	
- FCPR IKLAA	2 000 000	2 000 000	
Solde au 30 juin 2026	26 305 500	26 305 500	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2026 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 976	100,000	5,795	173 698			2003/2010/2023/2025	99,92%
Total Entreprises liées				173 698	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	59,14%
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	32,17%
TLG Finance	741 642	0,636	18,532	13 744 163		13 022 582	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	1,341	9,931	538 729		438 484	2006/2017	4,87%
Total Entreprises associées				68 801 083	-	13 461 066		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,000	9,000	1 193 616		711 318	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,000	10,609	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,000	100,000	1 920 900	-		2013	11,48%
Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,466	42,466	2 600 366		1 001 957	2016/2022/2023	7,00%
STLV	2	100,000	100,000	200	-	75	2019/2022	-
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Autres				12 610 332	-	75	1 713 275	
Total Titres de participation				81 585 113	-	75	15 174 341	

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au Leasing (Leasing Opérationnel).

La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société « STIF », qui est en cours de liquidation et dont l'achèvement est prévu au second semestre 2026.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2026

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société T'PAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	
* TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)				8 000 000			2025/2026	
* FCPR IKLAA	4 000	1 000,000	1 000,000	4 000 000			2025/2026	
				26 305 500	-	100 500		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES****Au 30 juin 2026**

(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	12 092 727	-	-	12 092 727	11 825 728	81 254	-	11 906 982	185 745
Logiciels en cours		40 982	56 636	-	97 618	-	-	-	-	97 618
TOTAUX		12 133 709	56 636	-	12 190 345	11 825 728	81 254	-	11 906 982	283 363

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	7 505 493	4 953 698	186 095	-	5 139 793	2 365 700
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	3 801 040	95 998	299 830	3 597 208	1 404 477	242 783	126 763	1 520 497	2 076 711
Mobilier de bureau	10%	1 058 169	9 498	-	1 067 667	900 433	18 291	-	918 724	148 943
Matériel informatique	33%	3 010 898	44 601	-	3 055 499	2 739 894	94 021	-	2 833 915	221 584
Installations générales	10%	4 396 890	63 369	-	4 460 259	3 296 072	114 184	-	3 410 256	1 050 004
TOTAUX		22 000 480	213 466	299 830	21 914 116	13 325 244	655 374	126 763	13 853 855	8 060 262

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	34 134 189	270 102	299 830	34 104 461	25 150 972	736 628	126 763	25 760 837	8 343 625
-----------------------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Frais d'émission des emprunts	1 392 829	2 107 884	1 912 856
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	161 843	257 882	157 251
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	109 860	109 803	120 276
- Prêts au personnel	721 641	724 260	714 189
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	231 695	228 034	231 695
- Dépôts et cautionnements versés	879 845	756 223	756 223
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	434 639	427 792	454 046
- Etat, crédit de TVA	-	2 303 966	-
- Compte courant Tunisie LLD	30 655	4 760	4 443
- TLG Finance	-	117 245	117 245
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	2 434 067	17 082 899	2 153 550
- Produits à recevoir des tiers	11 053 553	12 250 119	1 166 945
- Effet à recevoir	17 717	-	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713	195 713
- Compte d'attente	1 629 364	440 056	846 993
- Charges constatées d'avance	886 687	861 626	614 047
Total brut	20 201 598	37 889 752	9 466 962
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(130 387)	(122 218)	(130 387)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(45 696)	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(338 002)	(214 381)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(435 575)	(446 647)	(435 575)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(616 339)	(1 865 914)	(813 255)
Total net	18 418 488	34 985 937	7 618 709

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	11901452	-	11901452	9 988 597	520 026	10 508 623	1392 829
TOTAUX		11 901 452	-	11 901 452	9 988 597	520 026	10 508 623	1 392 829

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Banques, découverts	3 955 139	6 078 997	337 905
<u>Total</u>	3 955 139	6 078 997	337 905

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Emprunts			
- Banques locales	374 165 776	293 420 476	277 716 375
- Banques étrangères	64 117 399	55 397 361	68 195 380
- Emprunts obligataires	201 000 000	270 425 000	263 425 000
- Crédit à court terme	805 159	372 263	355 556
- Lignes d'avance	40 600 000	16 000 000	28 500 000
<u>Total emprunts</u>	680 688 334	635 615 100	638 192 311
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 916 540	3 797 494	3 475 207
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 415 084	1 227 028	1 458 037
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 400 444	10 761 508	16 028 736
<u>Total dettes rattachées</u>	13 732 068	15 786 030	20 961 980
<u>Total</u>	694 420 402	651 401 130	659 154 291

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	277 716 375	195 500 000	99 050 599	374 165 776	164 130 685	210 035 091
AMEN BANK	34 250 000	35 500 000	7 333 334	62 416 666	39 916 666	22 500 000
AL BARAKA BANK	13 500 000	60 000 000	10 500 000	63 000 000	-	63 000 000
ABC	10 000 000		3 300 000	6 700 000	3 400 000	3 300 000
ATTIJARI BANK	23 666 667	-	4 000 000	19 666 667	12 000 000	7 666 667
BIAT	85 887 668	20 000 000	15 722 015	90 165 653	58 554 954	31 610 699
BH	12 715 893	-	2 593 971	10 121 922	5 289 082	4 832 840
BT	27 710 524	5 000 000	4 134 508	28 576 016	20 307 000	8 269 016
CITI BANK	30 400 000	73 000 000	45 900 000	57 500 000	-	57 500 000
BTL	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
QNB	15 333 333	-	2 000 000	13 333 333	9 333 333	4 000 000
UBCI	6 723 676	-	573 047	6 150 629	4 920 593	1 230 036
BH FACTO	4 207 786	-	571 948	3 635 838	2 419 492	1 216 346
BTE FACTO	2 257 673	2 000 000	405 987	3 851 686	2 973 780	877 906
BT FACTO	4 063 155	-	1 015 789	3 047 366	1 015 785	2 031 581
BTL FACTO	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	28 500 000	54 700 000	42 600 000	40 600 000	-	40 600 000
Ligne d'avance UIB FACTO	12 000 000	11 000 000	11 000 000	12 000 000	-	12 000 000
Ligne d'avance ATB FACTO	10 000 000	7 500 000	12 500 000	5 000 000	-	5 000 000
Ligne d'avance CITI BANK	6 500 000	-	6 500 000	-	-	-
Ligne d'avance ALBARAKA	-	36 200 000	12 600 000	23 600 000		23 600 000
CREDIT A COURT TERME	355 556	4 038 939	3 589 336	805 159	-	805 159
Crédit à court terme en devise BTEFACTO	355 556	4 038 939	3 589 336	805 159	-	805 159
Total emprunts Banques Locales	306 571 931	254 238 939	145 239 935	415 570 935	164 130 685	251 440 250

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	17 439 783	-	1 329 645	16 110 138	13 296 450	2 813 688
BIRD	4 833 333	-	722 222	4 111 111	2 666 667	1 444 444
SANAD	19 933 615	-	1 528 798	18 404 817	10 125 600	8 279 217
FADES	2 983 899	-	497 317	2 486 583	1 491 950	994 633
SYMBIOTICS	23 004 750	-	-	23 004 750	-	23 004 750
<u>Total emprunts Banques Etrangères</u>	<u>68 195 380</u>	<u>-</u>	<u>4 077 982</u>	<u>64 117 399</u>	<u>27 580 667</u>	<u>36 536 732</u>
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	374 767 311	254 238 939	149 317 917	479 688 334	191 711 352	287 976 982
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	238 035 000	-	56 035 000	182 000 000	118 000 000	64 000 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	25 390 000	-	6 390 000	19 000 000	12 000 000	7 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	263 425 000	-	62 425 000	201 000 000	130 000 000	71 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>638 192 311</u>	<u>254 238 939</u>	<u>211 742 917</u>	<u>680 688 334</u>	<u>321 711 352</u>	<u>358 976 982</u>

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Avances et acomptes reçus des clients	14 798 963	16 544 139	13 370 057
- Dépôts et cautionnements reçus	9 590 201	7 803 012	8 686 108
Total	24 389 164	24 347 151	22 056 165

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	550 885	389 850	619 871
- Factures non parvenues	1 832 088	1 768 777	1 760 427
Sous total	2 382 973	2 158 627	2 380 298
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>			
- Factures d'achats	11 694 295	5 171 689	1 738 755
- Effets à payer	109 470 281	126 452 449	110 707 450
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	49 278	50 979	56 110
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
Sous total	121 395 014	131 856 277	112 683 475
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	123 777 987	134 014 904	115 063 773

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Personnel, rémunérations dues	48 994	48 277	36 214
- Personnel, provisions pour congés payés	913 965	1 072 015	894 872
- Personnel, autres charges à payer	1 463 336	1 315 318	2 396 023
- Etat, retenues sur salaires	613 056	568 783	453 313
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 069 501	1 170 197	847 183
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	49 151	6 842
- Etat, TVA à payer	776 167	-	2 491 966
- Etat, impôts sur les bénéfices (Voir Note 29)	6 475 904	4 790 699	5 623 136
- Contribution sociale de solidarité (Voir Note 29)	299 051	222 762	1 806 199
- Autre Contribution (Voir Note 29)	1 196 204	-	1 806 199
- Etat, autres impôts et taxes à payer	22 171	18 958	58 351
- Actionnaires, dividendes à payer	35 117	31 847	31 847
- C.N.S.S	1 937 743	1 905 267	1 257 686
- Autres comptes créditeurs	8 048 376	9 287 049	8 860 075
- Diverses charges à payer	2 709 811	1 360 243	2 113 369
- Produits constatés d'avance	1 963 785	2 189 079	1 753 864
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	2 140 734	1 426 935	1 925 134
- Autres provisions pour risques (*)	15 094 470	14 109 996	15 845 826
Total	44 808 385	39 566 576	48 208 099

(*) La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 5,4 MDT), le reliquat au titre de risques liées à l'activité

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		27 482 184	21 482 184	21 482 184
- Subvention d'investissement	(D)	12 298	30 886	21 592
- Prime d'émission		11 296 875	11 296 875	11 296 875
- Boni de fusion		9 880 795	9 880 795	9 880 795
- Résultats reportés		113 104 986	102 170 012	102 170 013
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>221 177 138</u>	<u>204 260 752</u>	<u>204 251 459</u>
Résultat de la période		18 058 973	21 000 787	34 214 974
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>239 236 111</u>	<u>225 261 539</u>	<u>238 466 433</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		18 058 973	21 000 787	34 214 974
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,672	1,945	3,168

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2026 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2026

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2024	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	43 448	94 771 082	24 818 931	216 693 315
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025							24 818 931	(24 818 931)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2025					6 000 000		(6 000 000)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024							(12 420 000)		(12 420 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre					(1 000 000)		1 000 000		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(21 856)			(21 856)
Résultat au 31 décembre 2025								34 214 974	34 214 974
Solde au 31 Décembre 2025	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	21 482 184	21 592	102 170 013	34 214 974	238 466 433
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2026							34 214 974	(34 214 974)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2026					6 000 000		(6 000 000)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2025							(17 280 000)		(17 280 000)
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(9 294)			(9 294)
Résultat au 30 juin 2026								18 058 973	18 058 973
Solde au 30 juin 2026	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	27 482 184	12 298	113 104 986	18 058 973	239 236 111

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Intérêts conventionnels	57 612 952	53 479 157	110 326 077
- Intérêts intercalaires	67 481	75 204	178 577
- Intérêts de retard	1 251 406	873 279	2 212 869
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	58 931 839	54 427 640	112 717 523
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(2 542 814)	(681 841)	(991 657)
. Intérêts de retard	(4 715 867)	(526 510)	(628 647)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	3 930 381	437 630	636 228
. Intérêts de retard antérieurs	2 657 672	734 222	1 101 285
<u>Variation des produits réservés</u>	(670 628)	(36 499)	117 209
<u>Total des revenus de leasing</u>	58 261 211	54 391 141	112 834 732

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Commission de factoring	2 197 473	2 085 224	4 272 909
Intérêts de financement	8 094 883	6 146 309	13 423 860
Autres commissions de factoring	79 133	64 158	142 107
Total	10 371 489	8 295 691	17 838 876

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	313 410	247 570	421 291
- Commissions d'assurance	399 929	431 465	761 889
- Autres produits d'exploitation	488 898	474 406	997 885
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 202 237	1 153 441	2 181 065

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Intérêts des emprunts obligataires	11 734 485	13 561 704	27 352 284
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	16 527 122	15 429 203	31 191 223
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 689 453	2 330 880	4 680 714
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	520 026	516 475	1 079 974
Total des charges financières des emprunts	31 471 086	31 838 262	64 304 195
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(38 935)	(26 850)	(44 976)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 454	27 661	35 561
- Pertes de change	12 723	28 473	395 110
- Gains de change	(1 365)	(1 548)	(1 323)
- Autres charges financières	47 946	797	2 673
Total des autres charges financières	22 823	28 533	387 045
Total général	31 493 909	31 866 795	64 691 240

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Commissions servies export	5 199	9 499	16 809
Commissions servies apporteurs	11 881	5 477	12 175
Total	46 796	14 976	28 984

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Produits des participations	12 645 863	13 879 856	13 796 850
- Gains de change	1 920 534	-	-
- Produits des titres Immobilisés	-	-	-
- Revenus des autres créances immobilisées	302 843	1 748 229	2 764 632
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 138	6 700	8 140
- Boni de liquidation	142 732	-	-
Total	15 018 110	15 634 785	16 569 622

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Salaires et complément de Salaires	9 956 354	9 463 170	18 388 254
- Bonus	894 000	937 500	2 000 000
- Indemnités représentatives de frais	314 730	252 097	561 821
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 185 089	2 117 737	3 914 788
- Autres charges sociales	703 119	642 912	1 325 611
<u>Total</u>	14 053 292	13 413 416	26 190 474

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Achat de matières et fournitures	59 346	58 874	107 542
<u>Total des achats</u>	59 346	58 874	107 542
- Locations	113 297	109 687	220 181
- Charges locatives et de copropriété	88 621	79 547	197 081
- Entretien et réparations	211 159	323 314	534 831
- Primes d'assurances	95 102	102 580	195 564
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	403 862	521 568	946 864
<u>Total des services extérieurs</u>	912 041	1 136 696	2 094 521
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 323 929	1 273 627	2 614 415
- Publicités, publications, relations publiques	301 055	462 663	730 602
- Déplacements, missions et réceptions	255 236	275 767	613 736
- Frais postaux et de télécommunications	138 722	148 399	282 875
- Services bancaires et assimilés	380 169	311 754	647 309
- Transfert de charges (frais bancaires)	(30 349)	(23 784)	(53 009)
- Transfert de charges (frais de justice)	(1 949)	(3 943)	(14 499)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 366 813	2 444 483	4 821 429
- Rémunération du président du conseil d'administration	165 000	165 000	330 000
- Jetons de présence	60 000	102 240	162 240
- Autres charges d'exploitation	41 858	47 434	57 878
<u>Total des charges diverses</u>	266 858	314 674	550 118
- Impôts et taxes sur rémunérations	290 248	278 671	522 805
- T.C.L	162 500	147 180	303 309
- Droits d'enregistrement et de timbres	28 109	26 046	40 459
- Autres impôts et taxes	11 480	41 875	41 915
<u>Total des impôts et taxes</u>	492 337	493 772	908 488
<u>Total général</u>	4 097 395	4 448 499	8 482 098

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	6 347 882	4 726 615	8 845 755
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	272 335	2 608 301	2 224 643
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	350 000	300 000	2 120 558
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	75 000	100 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(5 064 648)	(4 274 507)	(8 172 910)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(288 113)	(441 643)	(490 602)
- Créances abandonnées (Leasing)	-	2 276	22 053
- Pertes suite à la radiation de créances	9 590 664	3 564 974	4 831 370
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(1 048 215)	(517 938)	(634 746)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(7 729 907)	(3 047 036)	(4 065 036)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(812 543)	-	(131 588)
- Encaissement sur créances radiées	(4 819)	(126 017)	(297 736)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	1 687 636	2 895 025	4 251 761

Au cours du premier semestre 2026, la société TLF a procédé à la radiation de créances totalement provisionnées, pour un montant total de 9 590 664 DT. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 4 juin 2026.

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	81 254	102 967	185 595
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	655 374	667 200	1 349 802
<u>Total</u>	736 628	770 167	1 535 397

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 998 911	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	13 678	10 248
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(25 979)	(6 809)	(2 521)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(3 971 036)	(4 969 206)
<u>Total</u>	1 972 932	(3 964 167)	(4 961 479)

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	131 773	-	112 163
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	2 049 102	3 998 206
- Apurement des comptes d'actifs	186 678	-	1 161 151
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(196 916)	(43 549)	(1 211 275)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(1 251 356)	(1 930 922)	(2 144 196)
<u>Total</u>	(629 821)	74 631	1 916 049

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	9 294	12 562	21 856
- Plus value sur renonciation au droit de rachat d'actions MLA	-	-	8 300 730
- Produits sur assistance technique MLA	97 500	150 000	230 947
- Autres produits	17 270	15 756	46 199
<u>Total</u>	124 064	178 318	8 599 732

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
Bénéfice comptable	31 516 271	30 134 032	55 889 365
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	9 675 901	9 797 696	17 311 573
- Diverses charges non déductibles	628 527	332 751	1 928 740
- Provisions fiscales constituées en 2023/2022 pour affaires douteuses	-	-	16 619 957
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	1 448 272	5 673 987	7 551 734
- Dividendes	3 422 103	4 565 691	4 489 686
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2023/2022 pour affaires douteuses	-	-	16 619 957
Bénéfice fiscal avant provisions	36 950 324	30 024 801	63 088 258
Provisions pour créances douteuses	7 045 217	7 734 916	11 923 028
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	13 678	10 248
Bénéfice fiscal	29 905 107	22 276 207	51 154 982
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	-	-	6 000 000
Base imposable	29 905 107	22 276 207	45 154 982
Impôt au taux de 40%	11 962 043	8 910 483	18 061 993
Impôt sur les sociétés	11 962 043	8 910 483	18 061 993
- Acomptes provisionnels payés	(5 418 347)	(4 101 917)	(12 305 750)
- Retenues à la source	(67 792)	(17 867)	(133 107)
Impôt à payer (report)	6 475 904	4 790 699	5 623 136
Contribution sociale de solidarité des sociétés	299 051	222 762	1 806 199
Autre Contribution	1 196 204	-	1 806 199

NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	56 079 376	56 236 775	56 236 775
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(58 080 489)	(55 624 420)	(56 079 376)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(13 370 057)	(13 429 731)	(13 429 731)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	14 798 963	16 544 139	13 370 057
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(170 387)	(212 433)	(309 502)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(8 686 108)	(9 115 380)	(9 115 380)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 590 201	7 803 012	8 686 108
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 508 492)	(4 274 710)	(4 274 710)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 646 149	4 333 086	4 508 492
- TVA collectée		52 966 701	48 220 250	101 439 387
- Loyers encaissés	4.0&16	288 539 990	263 359 878	548 913 709
- Intérêts de retard	16	1 251 406	873 279	2 212 869
- Créances virées en Pertes	24	(9 590 664)	(3 567 250)	(4 853 423)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	665 374	950 431	2 023 300
- Remboursements anticipés	4.0	12 473 801	7 208 598	12 609 807
- Produits sur Cessions anticipées	18	313 410	247 570	421 291
<u>Encaissements reçus des clients</u>		346 919 174	319 553 094	662 359 673

NOTE 30 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	120 403 113	90 262 477	90 262 477
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(125 321 441)	(101 009 812)	(120 403 113)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 943 848)	(1 604 417)	(1 604 417)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	2 159 448	1 445 649	1 943 848
- Financement des adhérents (TND + €)		125 027 992	119 708 699	256 139 028
- Produits à recevoir en début de période	9	(4 602)	(2 528)	(2 528)
- Produits à recevoir en fin de période	9	186	5 798	4 602
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 753 864)	(1 982 522)	(1 982 522)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 963 785	2 189 079	1 753 864
- Revenus du factoring	17	10 371 489	8 295 691	17 838 876
- Récupération frais bancaires	23	30 349	23 784	53 009
- Récupération frais de justice	23	1 949	3 943	14 499
- TVA collectée Factoring		433 555	405 413	835 236
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		131 368 111	117 741 254	244 852 859

NOTE 31 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	112 683 475	117 062 860	117 062 860
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(121 395 014)	(131 856 277)	(112 683 475)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(120 276)	(110 000)	(110 000)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	109 860	109 803	120 276
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	269 211 312	240 026 625	504 441 013
- TVA sur Investissements		43 554 683	41 510 527	86 042 123
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		304 044 040	266 743 538	594 872 797

NOTE 32 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(157 251)	(242 740)	(242 740)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	161 843	257 882	157 251
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(454 046)	(465 064)	(465 064)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	433 225	427 792	454 046
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(614 047)	(404 032)	(404 032)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	886 687	861 626	614 047
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 380 298	2 250 726	2 250 726
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 382 973)	(2 158 627)	(2 380 298)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	36 214	34 421	34 421
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(48 994)	(48 277)	(36 214)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	894 872	931 121	931 121
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(913 965)	(1 072 015)	(894 872)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	2 396 023	1 875 558	1 875 558
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 463 336)	(1 315 318)	(2 396 023)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	453 313	423 885	423 885
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(613 056)	(568 783)	(453 313)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	847 183	864 489	864 489
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 069 501)	(1 170 197)	(847 183)
- C.N.S.S en début de période	14	1 257 686	1 118 135	1 118 135
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 937 743)	(1 905 267)	(1 257 686)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	2 113 369	1 200 539	1 200 539
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(2 709 811)	(1 360 243)	(2 113 369)
- Compte courant STIF en début de période	14	(1 357)	(45)	(45)
- Compte courant STIF en fin de période	14	1 357	445	1 357
- Prêts au personnel en début de Période	9	(945 884)	(1 086 341)	(1 086 341)
- Prêts au personnel en fin de période	9	954 750	952 294	945 884
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(774 937)	(781 211)	(781 211)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	898 559	774 937	774 937
- TVA, payées sur biens et services		680 780	884 453	1 571 204
- Charges de personnel	22	14 053 292	13 413 416	26 190 474
- Autres charges d'exploitation	20&23	4 144 191	4 463 475	8 511 082
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(492 337)	(493 772)	(908 488)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		18 014 404	17 663 262	33 652 277

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 912 856)	(1 955 454)	(1 955 454)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 392 829	2 107 884	1 912 856
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	16 028 736	17 290 720	17 290 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(8 400 444)	(10 761 508)	(16 028 736)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 475 207	3 314 140	3 314 140
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 916 540)	(3 797 494)	(3 475 207)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	1 458 037	1 799 070	1 799 070
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 415 084)	(1 227 028)	(1 458 037)
- Charges financières	19	31 493 909	31 866 795	64 691 240
<u>Intérêts payés</u>		38 203 794	38 637 125	66 090 592

NOTE 34 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	5 623 136	2 149 956	2 149 956
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(6 475 904)	(4 790 699)	(5 623 136)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	3 670 749	2 796 276	2 796 276
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(1 517 426)	(241 720)	(3 670 749)
- TVA à payer en début de période	14	2 491 966	744 291	744 291
- TVA à payer en fin de période	14	(776 167)	2 303 966	(2 491 966)
- TVA payées		9 203 933	6 209 256	14 720 957
- Impôts et taxes fournisseurs	23	492 337	493 772	908 488
- Impôts sur les bénéfices	30	13 457 298	9 133 245	21 674 391
<u>Impôts et taxes payés</u>		26 169 922	18 798 343	31 208 508

NOTE 35 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 171 547	1 220 338	1 220 338
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(11 053 739)	(12 255 917)	(1 171 547)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	2 152 193	17 347 828	17 347 828
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-	-	-
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(2 432 710)	(17 082 454)	(2 152 193)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	117 245	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	-	(117 245)	(117 245)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 443	42 108	42 108
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(30 655)	(4 760)	(4 443)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	21 773	21 773	21 773
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	846 993	751 766	751 766
- Comptes d'attente en fin de période	9	(1 629 364)	(440 056)	(846 993)
- Placements en titres en début de période	6	667 704	50 158 692	50 158 692
- Placements en titres en fin de période	6	(698 676)	(20 193 134)	(667 704)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(8 860 075)	(9 632 146)	(9 632 146)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	8 048 376	9 287 049	8 860 075
- Effet à recevoir en début de période	9	-	-	-
- Effet à recevoir en fin de période	9	(17 717)	-	-
- Subvention d'investissement en début de période	15	(21 592)	(43 448)	(43 448)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	12 298	30 886	21 592
- Produits des placements	21	14 875 378	15 634 785	16 569 622
- Autres produits d'exploitation	18	888 827	905 871	1 759 774
- Autres gains ordinaires	28	124 064	178 318	8 599 732
- Autres pertes ordinaires	27&26	(188 751)	(2)	(1 161 289)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		3 975 789	35 866 241	89 612 281

NOTE 36 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	56 636	34 894	170 056
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	213 466	290 362	902 335
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		270 102	325 256	1 072 391

NOTE 37 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	173 067	-	23 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		173 067	-	23 000

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Titres de participation libérés au cours de la période	7	-	-	11 000
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7	6 000 000	6 000 000	6 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		6 000 000	6 000 000	6 011 000

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Titres de participations remboursés au cours de la période	7	4 592 248	-	-
- Titres de participations liquidés au cours de la période	7&21	279 092	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		4 871 340	-	-

NOTE 40 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Dividendes et tantièmes		17 280 000	12 420 000	12 420 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	31 847	29 142	29 142
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(35 117)	(31 847)	(31 847)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		17 276 730	12 417 295	12 417 295

NOTE 41 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2026	30-juin 2025	31-déc. 2025
- Banques	3	3 410 494	5 621 375	5 070 487
- Caisses	3	143 963	166 356	70 217
- Banques, découverts	10	(3 955 139)	(6 078 997)	(337 905)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		(400 682)	(291 266)	4 802 799

NOTE 42- LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018, celui-ci a été rejeté, la Cour de cassation ayant confirmé à son tour la décision rendue.

Au cours de 2025, nous avons reçu le jugement définitif de la Cour de cassation confirmant le montant de 77 KDT. Une lettre a été adressée à la DGE, ayant pour objet la restitution du reliquat du montant de la caution bancaire soit 33 KDT.

À ce jour, la société n'a reçu aucun retour de la part de la Direction des Grandes Entreprises.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

Le montant provisionné par la société couvre largement le montant du jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis.

NOTE 43 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30 juin 2026 un solde de 6 883 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 Août 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

➤ Nature de la relation entre les parties liées :

Tunisie LLD :

TLLD est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 99,92 % du capital.

Maghreb Leasing Algérie (MLA) :

MLA est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 32,17 % du capital.

TLG Finance :

TLG Finance est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 33,9 % du capital.

AMEN BANK :

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

AMEN SICAR :

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote.

➤ Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours du premier semestre 2026, TLF a mis en force 8 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,92 % du capital, pour une valeur totale de 2 341 KDT.

La marge brute réalisée au 30 juin 2026 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 055 KDT.

Au 30 juin 2026, l'encours financier s'élève à 18 987 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 665 KDT au 30 juin 2026.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours du premier semestre 2026 s'élèvent à 17 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 15 décembre 2024, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2025 sont arrêtés à un montant de 69 960 €.

Ces honoraires s'élèvent à 236 KDT, sont constatés dans le compte « produits à recevoir » et non encore encaissés au 30 juin 2026.

Les produits à recevoir auprès MLA au titre de premier semestre 2026 relative à l'assistance technique s'élèvent à 98 KDT, ainsi que le solde total s'élève à 334 KDT.

AMEN BANK

Au 30 Juin 2026, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 2 203 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 62 417 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 2 477 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
 - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
 - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre du premier semestre de l'année 2026 s'élèvent à 143 KDT. Les charges à payer au titre de la convention au 30 juin 2026 s'élève à 323 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre du premier semestre 2026 s'élève à 80 KDT HT.

Sté TLG Finance

Au cours du premier semestre 2026, TLF a encaissé la totalité des avances en compte courant totalisant un montant de 117 KDT consenties à sa filiale TLG Finance au titre des exercices 2021 et 2025. À la date de clôture, TLF détient une participation de 33,90 % dans le capital de cette filiale.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2026 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2026 à 42 KDT et le produit à recevoir à cette date s'élève à 413 KDT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2026 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2026 à 244 KDT et le produit à recevoir à cette date s'élève à 537 KDT.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 170 707 KDT et un bénéfice net de 18 059 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2026

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI